

COMPTE-RENDU DE REUNION

Comité de pilotage fusionné des sites Natura 2000 « Sologne » (ZSC) et « Étangs de Sologne » (ZPS)

Neung-sur-Beuvron, le vendredi 10 octobre 2025 à 10h00

Participants :	Cf. feuille de présence
Destinataires :	Participants et membres invités.
Ordre du jour :	<ul style="list-style-type: none">▪ Mot d'accueil par Cécile CAILLOU-ROBERT, présidente du COPIL▪ Tour d'horizon des actualités régionales▪ Retour sur l'animation 2025 : points d'attention sur les partenariats locaux et bilan de l'année écoulée▪ Perspectives pour 2026 et échanges autour des thèmes soulevés par le COPIL.
Pièces jointes :	Annexe 1 : Présentation Région Annexe 2 : Présentation IEA_CA45 Annexe 3 : Présentation Pays Grande Sologne

Ce compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif mais se veut le reflet des différents échanges. Il entérine les différentes décisions prises en réunion.

Introduction

La réunion débute par l'intervention de Mme Caillou-Robert, présidente du COPIL Sologne et Étangs de Sologne, qui remercie les participant·es, dont le maire de Neung-sur-Beuvron et le sous-préfet de Romorantin, ainsi que l'équipe d'animation du site. Elle exprime la fierté de porter l'ambition régionale pour la préservation de la Sologne, intégrant à la fois la préservation de la biodiversité et les activités humaines du territoire.

Actualités régionales et nationales Natura 2000

Mme Mandin, chargée de mission Natura 2000 à la Région, fait un tour d'horizon des actualités régionales et nationales. Elle mentionne la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, versée en 2025 à 88 communes de Sologne, pour un total de plus de 2,7 millions d'euros, permettant de soutenir des projets environnementaux ou de biodiversité. Un appel à projets a été lancé pour des contrats Natura 2000 ni agricoles et ni forestiers, subventionnés à 100% pour des travaux de restauration ou de gestion des enjeux communautaires. La Région a consommé intégralement une enveloppe de 200 000 € et prévoit de renouveler l'expérience en 2026, en élargissant notamment à certaines mesures forestières. Une nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité est en cours de rédaction, devant aboutir en septembre 2026, avec une large concertation de tous les acteurs. Au niveau national, la Mission inter-réseau Natura 2000 & Territoires accompagne les élus et propose notamment un guide librement téléchargeable.

Discussions avec l'assemblée

- *Où trouver le guide évoqué Natura 2000 pour les élus ?*

Réponse : *Il est téléchargeable en ligne, le lien a été intégré dans le support de présentation et est également redonné ici : [guide à télécharger](#).*

- *Pour quelles causes sont utilisées les dotations aux communes ?*

Réponse : *Quand elles sont allouées à des projets environnementaux, elles servent souvent pour des projets scolaires, pédagogiques, de désimperméabilisation. La dotation n'est pas fléchée exclusivement pour la biodiversité. Nous n'avons pas d'exemple structurant en Sologne pour la biodiversité rare.*

- *Plusieurs propriétaires regrettent la complexité croissante depuis le transfert de compétence à la Région (retards, dématérialisation difficile pour certains, rythmes non adaptés aux besoins du terrain).*

Réponse : *La Région est à l'écoute et promet d'améliorer l'accompagnement et les procédures. Elle explique que la période de transition a généré beaucoup d'ajustements. Par ailleurs, les fonds FEADER demande une certaine rigueur et des exigences auxquelles la Région ne peut couper.*

Bilan technique et perspectives (fin 2024 – début 2025, actions 2026)

M. Bach, animateur territorial Natura 2000, présente le bilan de fin 2024 et début 2025, ainsi que les perspectives pour 2026. Il rappelle l'étendue du site Natura 2000, le plus grand site terrestre de France, couvrant 346 000 ha et 96 communes, principalement sur des parcelles privées et forestières. Il explique que l'objectif majeur est de préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen tout en maintenant la présence humaine et les activités rurales.

Des partenariats et des conventions sont essentiels pour des projets de restauration ou d'inventaires. Le DOCOB du site fixe les objectifs de développement durable et les actions mobilisables. Pour mener à bien la gestion de la Sologne, l'animation Natura 2000 s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux tels que le Centre National de la Propriété Forestière, les Fédérations Départementales des Chasseurs, les Syndicats de propriétaires, les services de l'OFB, les experts naturalistes (associations de protection de la nature, Conservatoire Botanique), les lycées agricoles...

Les actions majeures illustrées dans le bilan concernent le maintien des milieux ouverts, les chartes Natura 2000 (1500 ha nouveaux validés depuis fin 2024), l'entretien des milieux aquatiques et forestiers, et la restauration de landes ou prairies, avec implication croissante des propriétaires privés.

Discussions avec l'assemblée

- *La restauration des roselières n'apparaît pas comme un objectif dans les objectifs de développement durable du DOCOB, pourquoi ?*

Réponse : L'habitat naturel « roselière », qui est un habitat d'espèce, n'a pas été ciblé, néanmoins la « restauration et l'entretien des étangs » fait bien partie des objectifs et l'action Natura 2000 travaille bien dans le sens de la restauration des végétations de berges d'étangs et en particulier les roselières.

- *Est-ce que la Région envoie une relance pour l'adhésion aux chartes Natura 2000 ?*

Réponse : Il existe un manque d'historique et de coordonnées à la suite du transfert de l'Etat à la Région et aucune relance ne peut donc être réalisée actuellement. Le président du Comité Central Agricole de Sologne (représentant plus de 500 propriétaires privés) propose de contribuer à informer les propriétaires sur les échéances au travers de ses outils de communication.

Milieux forestiers

Les actions portent principalement sur la valorisation et la gestion durable des forêts, qui représentent plus de 50% du territoire solognot. Les milieux forestiers ne représentent que 4 types d'habitats naturels définis par la politique Natura 2000 (ex : Chênaie à Chêne tauzin) et principalement des oiseaux nichant en milieu forestier (ex : Balbuzard pêcheur, Circaète Jean-le-Blanc). Les principaux axes de travail sur le terrain incluent :

- La contractualisation avec les propriétaires pour favoriser les pratiques sylvicoles durables (chartes et annexes vertes Natura 2000).
- La sensibilisation des propriétaires privés via des visites-conseils permettant de valoriser la richesse forestière (en moyenne 20 visites-conseils par an).

La collaboration avec le CNPF IFC permet l'intégration des habitats et les espèces d'intérêt dans les documents de gestion durables (PSG, CBPS) et une attention particulière à la faune emblématique (ex : Balbuzard pêcheur sur les grands pins). Plusieurs propriétaires forestiers sont orientés vers la signature de la charte Natura 2000 et contactent l'animateur Natura 2000 grâce au relai du CNPF IFC.

Milieux aquatiques (étangs/mares)

La Sologne compte près de 12 000 ha en eau et plus de 3 000 étangs, avec une stratégie axée sur la préservation et la restauration des zones humides. L'objectif est de restaurer et d'entretenir les étangs et de travailler au profit des végétations de berges exondées et de roselières. Plusieurs espèces sont également visées comme la Cistude d'Europe, la Leucorrhine à gros thorax, la Caldésie à feuilles de Parnassie ainsi que de nombreux oiseaux (ex : Blongios nain, Guifette moustac...). Les contrats Natura 2000 répondent principalement à cet objectif. Depuis 2022, aucun dossier n'avait pu être instruits par les services de la Région mais l'appel à projets de 2025 a permis de retenir 2 dossiers :

- Un étang sur la commune de Sennely (45) pour restaurer le système de gestion des niveaux d'eau (bonde, digue) afin de restaurer des végétations de berges exondées pour un montant d'environ 30 000 €
- Un étang sur la commune de Millancay (41) pour restaurer des végétations de berges exondées et une lande humide pour un montant d'environ 15 000 €.

En outre, les travaux réalisés dans le cadre du partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher et du Loiret ont permis encore d'agir encore en 2024. Ainsi, 12 étangs ont pu bénéficier d'actions de restauration des végétations de berges exondées et de roselières pour un total d'environ 50 jours de travaux. 60 jours sont encore à réaliser en automne 2025 sur d'autres sites.

Discussions avec l'assemblée

- *Est-ce que les mairies sont informées de ces travaux notamment en ce qui concerne la réalisation du brûlage des rémanents d'exploitation ?*

Réponse : Depuis le nouvel arrêté départemental concernant le brûlage, concernant notamment la Sologne classé comme massif à risque incendie, la Fédération des chasseurs s'occupe de faire une déclaration en mairie. Mais un travail de contact préalable du maire n'est pas toujours fait en amont.

- *Quels sont les critères permettant d'être éligible aux contrats Natura 2000 ?*

Réponse : Le montant de l'enveloppe de la Région pour 2025 était de 200 000 € avec un plafond à 40 000 €. Pour être éligible, la demande doit concerner des habitats ou des espèces Natura 2000 et le dossier doit répondre à une grille de critères (ex : niveau de priorité des habitats/espèces et du site Natura 2000 et leur état de conservation, pérennité de l'action...). La Région explique avoir réajusté la grille suite à ce premier appel à projets pour mieux coller au terrain et à la réalité des dossiers.

- *En Allemagne des mesures de protection (grillage) en faveur des roselières pour les oiseaux sont régulièrement mises en place et permettent de prévenir le dérangement par d'autres espèces comme le sanglier. Mettez-vous en place ce type de mesures ?*

Réponse : La politique Natura 2000 ne finance pas cette action spécifique de protection car elle agit déjà sur la restauration de l'habitat avant de le grillager. Mais d'autres structures le font plus ponctuellement en Sologne comme la FDC41 ou l'OFB sur quelques sites.

- *Pour le projet de restauration de mare en faveur du Triton crêté, avez-vous réalisé des recherches sur le réseau de mares associées car cette espèce fonctionne en métapopulation ?*

Réponse : Nous avions effectivement 3 autres mares connectées mais offrant un moindre intérêt pour cette espèce au regard des inventaires amphibiens réalisés. Nous avons

cependant prévu un travail de restauration de la prairie humide attenante car ce paramètre influence grandement la fonctionnalité de la mare pour ces espèces tritons.

Milieux ouverts (prairies/landes)

L'entretien des milieux naturels ouverts (sans forêt) est prioritaire sur le territoire solognot. La grande partie de ces écosystèmes accueille une flore et une faune menacée. On peut citer de nombreux exemple d'habitats allant des milieux humides aux habitats thermophiles. En Sologne, 23 habitats naturels sont listés par la Directive Habitat-Faune-Flore comme les prairies humides oligotrophes, les landes sèches et humides, les pelouses à Corynèphore ou encore les végétations tourbeuses et para-tourbeuses. Dans plusieurs de ces écosystèmes, on trouve une diversité animale rare avec des oiseaux comme l'Engoulevent d'Europe, la Pie-grièche écorcheur, le Damier de la succise... Le territoire compte 32 espèces animales (hors oiseaux) classées par la politique Natura 2000.

De nombreuses surfaces sont entretenues par les propriétaires privés en total autonomie sans source de financement public. La surface totale n'est actuellement pas quantifiable mais elle représente une surface probablement importante.

Plusieurs actions permettent d'agir pour soutenir les propriétaires rencontrant parfois des difficultés à entreprendre des travaux de restauration ou d'entretien. Les partenariats de formation menées avec les lycées agricoles (MFR, LEGTA) permettent de faire de travaux d'entretien de landes sèches et humides, de berges d'étangs, de maîtrise d'espèces exotiques envahissantes comme la Jussie, d'entretien de mares forestières. En 2024-2025, 8 chantiers ont pu être réalisés en Sologne.

L'autre objectif prioritaire est d'inciter à l'entretien des prairies et des landes en mobilisant les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Mme Delahaye présente ces mesures qui sont des contrats mis en place pour encourager les pratiques agricoles favorables à l'environnement sur le site Natura 2000 de la Sologne. Elles visent avant tout à préserver des milieux remarquables notamment par le maintien d'élevages viables et respectueux de l'environnement. En 2025, environ 342 000 € ont été consommés pour financer ces mesures, avec 13 exploitants engagés. Sur les habitats cibles en Sologne, 150 ha concernent des prairies Natura 2000 et 10 ha concernent des landes sèches Natura 2000 en bois pâturées. L'engagement dans les MAEC comprend des obligations de respecter un cahier des charges détaillé, incluant la gestion sans produit phytosanitaire sur les zones engagées, ainsi que le respect des pratiques agricoles durables. Les exploitants bénéficient d'accompagnements sous forme de formations (1 formation réalisée à Salbris en 2025), qui sont appréciées pour leur dimension pédagogique. Il existe plusieurs types de mesures : les mesures « systèmes » (applicables à l'ensemble d'une exploitation agricole) et les mesures « localisées » (applicables à des parcelles ou éléments linéaires précis). Certaines difficultés sont rencontrées chaque année comme le calendrier d'engagements assez court proposé par l'Etat ou la disponibilité des expertises botaniques (réalisées pour partie par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) nécessaires à la mise en œuvre correcte des mesures MAEC.

Pour 2026, 11 exploitations potentielles ont été identifiées pour un montant prévisionnel d'environ 230 000 €. Mais les enveloppes annoncées par la DRAAF ne permettront peut-être pas de répondre à ces besoins.

Actions transversales

L'animation Natura 2000 développe également plusieurs actions de sensibilisation à travers des visites-conseils individuelles auprès des propriétaires privés, la Lettre Natura 2000, des journées de sensibilisation des acteurs ruraux, d'intervention en conseils municipaux, de formation dans les lycées agricoles, d'articles dans la presse locale...

Une veille est également assurée auprès de porteurs de projets publics ou privés afin d'alerter sur les enjeux et les liens avec la politique Natura 2000 sur le territoire comme l'entretien des lignes électrique gérée par RTE.

Pour l'ensemble des actions permettant d'assurer un entretien ou une restauration écologique, des opérations de suivis faune et flore sont réalisées en Sologne grâce à l'accord des propriétaires privés volontaires. Il en découle une possibilité d'actualiser les données d'habitats naturels et d'augmenter la connaissance notamment sur les végétations. Chaque année, approximativement 1 000 ha d'habitats naturels sont cartographiés en partenariat avec le CBNP. En 2025, une propriété supplémentaire a intégré le protocole de suivi de la tortue Cistude d'Europe encadré en partenariat avec SNE grâce au démarchage effectué à la suite d'une adhésion à la charte Sologne.

Présentation des projets du Pays Grande Sologne, en lien avec les enjeux environnementaux :

Adeline Kanengieser et Odeline Marteau du Pays de Grande Sologne, détaillent la politique locale de développement durable, de biodiversité et de paysages. Le périmètre du syndicat mixte couvre 25 communes et 3 communautés de communes. De nombreux projets sont engagés tels que la renaturation de parcelles communales, la création de potagers participatifs, de vergers conservatoires, la désimperméabilisation de cours d'écoles et d'espaces publics, et l'installation de panneaux pédagogiques pour la sensibilisation à la biodiversité locale.

Les actions de renaturation bénéficient souvent de financements européens LEADER et impliquent également la dimension sociale et éducative dans les villages, avec une attention portée à l'intégration de transitions paysagères et à l'adaptation au changement climatique.

Le Pays Grande Sologne a engagé depuis l'année dernière un travail de réflexion globale à l'échelle communale pour trois communes. L'idée est de le décliner cette démarche au fur et à mesure du temps sur les 25 communes. L'objectif est d'accompagner les communes dans ce mouvement.

Sur d'autres thématiques, avec le dispositif Petite ville de demain, il a été possible de travailler sur la renaturation de la cour d'école de Neung-sur-Beuvron, en lien avec l'Atelier de l'ours et les élus, avec la réalisation d'une mare et la plantation de nouvelles espèces qui permettent d'offrir un confort d'usage pour les enfants.

Dans la même dynamique, le projet impérial autour du bassin du canal à Lamotte-Beuvron doit permettre une réflexion à grande échelle sur à la fois les usages du site mais aussi sur l'extension du parc.

Le Pays travaille également autour de l'appel vers la forêt avec la plantation et la restauration de verger dans le projet de certaines communes comme celle d'Orçay. La situation géographique et la connaissance de la biodiversité permettent des réalisations graphiques avec des panneaux pédagogiques.

Ces projets passionnantes montrent la convergence de toutes les politiques publiques (Etat, Région, collectivités locales), à tous les niveaux pour aller dans le sens de la préservation de l'environnement

Conclusion

Mme Caillou-Robert clôture la séance en remerciant les intervenants pour leur contribution aux sujets présentés, ainsi que les membres du COPIL pour leur participation. Elle invite à la poursuite de la dynamique collective et au suivi du COPIL en soulignant l'importance du partenariat entre propriétaires, collectivités, animateurs et associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Comité de pilotage fusionné Natura 2000

"Sologne" et "Étangs de Sologne"

10 octobre 2025

Neung-sur-Breuvron

Vos données sont traitées par la Région dans le cadre de l'organisation des CLPE.

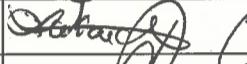
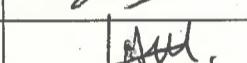
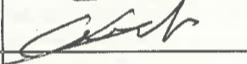
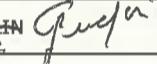
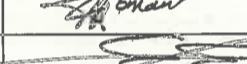
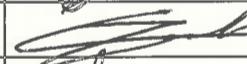
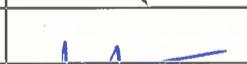
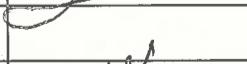
Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Les destinataires des données, dans la stricte limite de ce qui est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont les Agents habilités de la Région et les partenaires participant à l'organisation des CLPE.

Conformément à la Réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver vos données.

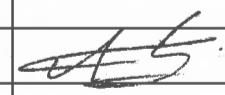
Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO à l'adresse suivante : contact.rgpd@centrevaldeloire.fr

Vous disposez par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses Données.

Structure	Prénom NOM	Fonction	Emargement COPIL 10-10-2025
Conseil Régional Centre-Val-de-Loire	Cécile CAILLOU-ROBERT		Présent·e 
Conseil Régional Centre-Val-de-Loire	Marjorie MANDIN		Présent·e 
Chambre d'agriculture du Loiret	Murielle DELAHAYE	Chargée de projets	Présent·e 
Comité Central Agricole de Sologne (CCAS)	Dominique NORGUET	Président	Présent·e 
Comité départemental du Loir-et-Cher de randonnée pédestre	Pascal LATOUCHE	Co-responsable du secteur Aggropolys au sein de la commission départementale sentiers et itinéraires	Présent·e 
	Michel ROUBALAY	Responsable du secteur Sologne	Présent·e 
Communauté de communes de la Sologne des Étangs	Hubert CHEVALLIER		Présent·e 
Communauté de communes du Grand Chambord	Sophie OBERBACH	Chargée de mission Biodiversité	Présent·e 
Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois	Alain BEIGNET	Chargé de mission Biodiversité	Présent·e 
Commune de Chaumont-sur-Tharonne	Francis VALTER	Adjoint au Maire	Présent·e 
Commune de La Ferté-Saint-Aubin	Katia BAILLY	Maire	Présent·e 
Commune de La Ferté-Saint-Aubin -CCES	Larissa CAILLY	Responsable du service Environnement	Présent·e 
Commune de La Ferté-Imbault	Isabelle GRASLIN EXCLUE 	Maire Adjoint	Présent·e 
Commune de La Ferté-Imbault	Jean LEMAIRE		Présent·e 
Commune de Millançay	Thierry PASCAULT	Adjoint au Maire	Présent·e 
Commune de Neung-sur-Breuvron	Guillaume GIOT	Maire	Présent·e 
Commune de Nouan-le-Fuzelier	Yolaine DE BEAUCHESNE	Adjointe au maire	Présent·e 
Commune de Villeny	Hubert CHEVALLIER	Maire	Présent·e 
Conseil départemental du Loir-et-Cher	Laurence BOURDIN	Chargée de mission Biodiversité	Présent·e 
DDT 41	Louis MAILLET	Référent forêt et nature	Présent·e 
	Olivier POITE	Adjoint au chef de service Eau et Biodiversité	Présent·e 
Domaine National de Chambord	Nicolas BON	Chef de service agroécologie et biodiversité	Présent·e 
DREAL	Léo BOULAY	Chargé de mission espaces naturels	Présent·e 
FDC 41	Stéphane CHANTECAILLE		Présent·e 
FDC 41	Serge BOURDAIS		Présent·e 
IEA	Christophe BACH	Chef de projets - Écologue Flore, Animateur Natura 2000	Présent·e 
LPO	Alain CALLET	Délégation Loir-et-Cher	Excusé 
ONF	Yann VANDEBEULQUE	Responsable de l'unité territoriale de Loir-et-Cher	Présent·e 
ONF	Olivier RICHER	Responsable chasse – Activités concurrentielles	Présent·e 
PETR Centre-Cher	Maureen CHAULIEU	Chargée de mission biodiversité et Trame Verte et Bleue	Présent·e 
Préfecture 41	Laurent VIGNAUD	Sous-préfet de Romorantin	Présent·e 
Sologne Nature Environnement (SNE)	Bénilde PINTO	Co-présidente en charge de la vie associative	Présent·e 
Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Cher	Henri DE JOUVENCEL		Présent·e 
Syndicat des forestiers privés du Loir-et-Cher	Michel MOLIN		Présent·e 
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)	Mélanie FRIEDEL	Responsable du SIAB (SCOT du Blaisois)	Présent·e 
Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles (URCIAP)	Henri de Juvencel	Secrétaire	Présent·e 
Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles (URCIAP)	Eric de Fontenay - M. M. de Juvencel		Présent·e 
Conseil Régional Centre-Val-de-Loire	Carine DELETANG		Excusé·e 
Conseil Régional Centre-Val-de-Loire	Astrid REYT		Excusé·e
Base Aérienne 273 de Romorantin-Pruniers	Karine CHERY	Cellule Environnement	Excusé·e
CDPNE 41			Excusé·e

Centre d'Etudes Techniques Apicoles (CETA) du Centre Loiret et Gâtinais	Micheline CARRE <i>Edouard LEGRAS</i> Coralie MERILLON	Président Chargée de projet en développement territorial spécialisée en biodiversité	Excusé-e <i>excusé</i> Excusé-e
Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher	Gilles CLEMENT	Président	Excusé-e
Communauté de communes du Grand Chambord	Christophe DRUNAT	Président	Excusé-e
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Anne-Marie THEVENET	Maire	Excusé-e
Commune de Chémery	Gérard BARON	Maire	Excusé-e
Commune de Fontaines-en-Sologne	Dominique RETIF	Maire	Excusé-e
Commune de Langon-sur-Cher	Johanny HAUTIN	Maire	Excusé-e
Commune de Lion-en-Sullias	Denis TREMAULT	Maire	Excusé-e
Commune de Ménestreau-en-Villette	Aurélien BERTRAND	Maire	Excusé-e
Commune de Pruniers-en-Sologne	Jean-Claude BADAIRE	Maire	Excusé-e
Commune de Saint-Florent-Le-Jeune	Jean-Michel DEZELU	Maire	Excusé-e
Commune de Souesmes	Nicolas DEGUINE	Maire	Excusé-e
Commune de Vernou-en-Sologne	Anthony GUICHARD	Adjoint au Maire	Excusé-e
Commune de Villefranche-sur-Cher	Bruno MARÉCHAL	Maire	Excusé-e
Commune de Vouzon	Jean-François LAHAYE	Maire	Excusé-e
Confédération Paysanne départementale du Loiret			Excusé-e
Conseil départemental du Loiret	Nicolas CHEVALIER		Excusé-e
DDT 45			Excusé-e
DRAAF	Marie SABATIER Françoise COULOMBEL		Excusé-es
Etablissement Public Loire			Excusé-e
FDAAPPMA 18	Thierry VALLÉE	Président	Excusé-e
FDAAPPMA 45	Jules CUGNART	Directeur	Excusé-e
Préfecture 18	Maurice BARATE	Préfet du Cher	Excusé-e
Préfecture 41	Joseph ZIMET	Préfet de Loir-et-Cher	Excusé-e
Syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne	Dominique BOUVAULT		Excusé-e
Syndicat mixte du Pays des Châteaux	Xavier LAURIERE-THARAUD	Directeur / Agent de développement	Excusé-e
AELB			
Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher			
Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret			
Agence de Développement Touristique Val de Loire – Loir-et-Cher			
Association de développement de l'apiculture du Centre (ADAPIC)			
Association pour la Fondation Sologne	<i>Christien de flobenille</i>		<i>W</i>
CBNBP	<i>Damien PUJOL</i>		<i>Excusé</i>
CEN 41	<i>Julie LEBRASSEUR</i>		<i>Présente</i>
CEN CVL			<i>Excusés</i>
Chambre d'agriculture du Cher			
CNPF IFC	<i>Gail LEGROS</i>	Directeur	<i>lf</i>
Comité départemental du Cher de randonnée pédestre			
Comité départemental du Loiret de randonnée pédestre	<i>Christian DESPIERRES</i>		<i>Excusé</i>
Communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys »			
Communauté de communes Cœur de Sologne			
Communauté de communes de la Sologne des Rivières			
Communauté de communes des Loges			
Communauté de communes des Portes de Sologne			
Communauté de communes des Terres du Val de Loire			
Communauté de communes du Val de Sully			
Communauté de communes Giennaises			
Communauté de communes Sauldre et Sologne			
Communauté de communes Val-de-Cher-Controis			
Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry			
Commune d'Allogny			
Commune d'Ardon			
Commune d'Argent-sur-Sauldre			
Commune d'Aubigny-sur-Nère	<i>Laurence RENIER</i>	Maire	<i>Excusée</i>

Commune d'Isdes				
Commune d'Orçay				
Commune d'Yvoy-le-Marron				
Commune de Bauzy				
Commune de Billy				
Commune de Bracieux				
Commune de Brinon-sur-Sauldre				
Commune de Cerdon				
Commune de Chambord				
Commune de Chaon				
Commune de Châtres-sur-Cher				
Commune de Cheverny	Lionella GALLARD	Maure		Excusée
Commune de Clémont				
Commune de Contreis-en-Sologne				
Commune de Coullons				
Commune de Cour-Cheverny				
Commune de Courmemin				
Commune de Crouy-sur-Cosson				
Commune de Dhuizon				
Commune de Ferté-Beauharnais				
Commune de Ferté-Saint-Cyr		Anne-Marie THOMAS, Maure Adjointe au Maire		Excusée Présente
Commune de Fresnes				
Commune de Gièvres				
Commune de Gy-en-Sologne				
Commune de Huisseau-sur-Cosson				
Commune de Jouy-le-Potier				
Commune de Lailly-en-Val				
Commune de Lamotte-Beuvron				
Commune de Lassay-sur-Croisne				
Commune de Ligny-le-Ribault				
Commune de Loreux				
Commune de Marcilly-en-Gault				
Commune de Marcilly-en-Villette		Hervé NIEUNIARTS, Maure		Excusé
Commune de Marolle-en-Sologne				
Commune de Ménétréol-sur-Sauldre				
Commune de Mennetou-sur-Cher				
Commune de Méry-ès-Bois				
Commune de Mont-près-Chambord				
Commune de Montrieu-en-Sologne				
Commune de Mur-de-Sologne				
Commune de Nançay				
Commune de Neuvy				
Commune de Neuvy-en-Sullias				
Commune de Neuvy-sur-Barangeon		François DELAIGUES, Adjoint au Maire		Excusé
Commune de Pierrefitte-sur-Sauldre		Bernadette COURRIOUX, Maire		Excusée
Commune de Presly				
Commune de Romorantin-Lanthenay				
Commune de Rougeou				
Commune de Saint-Aignan-le-Jaillard				
Commune de Saint-Cyr-en-Val				
Commune de Sainte-Montaine				
Commune de Saint-Gondon				
Commune de Saint-Laurent-Nouan				
Commune de Saint-Viâtre				
Commune de Salbris	Alexandre AVRIL	Maire		Excusé

Commune de Sandillon				
Commune de Selles-Saint-Denis				
Commune de Sennely				
Commune de Soings-en-Sologne				
Commune de Souvigny-en-Sologne				
Commune de Sully-sur-Loire				
Commune de Theillay	Gérard CHOPIN	Maître	Excusé	
Commune de Thénoux				
Commune de Thoury				
Commune de Tigy				
Commune de Tour-en-Sologne				
Commune de Vannes-sur-Cosson				
Commune de Veilleins				
Commune de Vienne-en-Val				
Commune de Viglain				
Commune de Villeherviers				
Commune de Villemurlin				
Commune de Vouzeron				
Commune d'Ennordres				
Confédération Paysanne départementale du Cher				
Confédération Paysanne départementale du Loir-et-Cher				
Conseil départemental du Cher				
Conservatoire de l'Abeille noire en Centre-Val de Loire				
Coordination Rurale Cher				
Coordination Rurale Loiret				
Coordination Rurale Loir-et-Cher				
CSRPN				
DDT 18				
FDAAPPMA 41				
FDC 18				
FDC 45	Roger GABORET	Vice-président	Présent	
FNE				
FNSEA 18				
FNSEA 41				
FNSEA 45				
GDA de Romorantin-Lamotte				
GDA de Vineuil-Bracieux				
Groupement des Agriculteurs Biologiques du Loir-et-Cher (GABLEC 41)				
Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamiques du Cher (GABB 18)				
Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamistes de l'Orléanais et du Loiret (GABOR 45)				
Jeunes Agriculteurs du Cher				
Jeunes Agriculteurs du Loiret	Marine LEGRAND		Excusée	
Jeunes Agriculteurs du Loir-et-Cher				
Loiret Nature Environnement (LNE)				
Loir-et-Cher Nature	POLLET Alain	Président	X	
Nature 18				
OFB				
Orléans Métropole				
PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne				
PETR Pays Loire-Beauce	Yves FROISSART	→	Vice-Président	X
Préfecture 45				
Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre				
Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Loiret				
Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Loir-et-Cher				
Syndicat des forestiers privés du Cher				

Syndicat des forestiers privés du Loiret				
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS)	<u>Sabouly</u>	<u>Président</u>		<u>Sabot</u>
Syndicat mixte d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB)				
Syndicat mixte de renaturation des Sauldres et leurs affluents (SYRSA)				
Syndicat mixte du Pays Giennois				
Syndicat mixte du Pays Grande Sologne	Odeline MARTEAU	Chargee de mission LEADER		<u>S</u>
Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne	Adeline KANENGIESER	Directrice PGS		<u>Adeline</u>
Syndicat mixte du Pays Vallée du Cher et du Romorantinais	Julien BEAUDON	Directeur - Agent de développement	Excusé	
Syndicat mixte interdépartemental du bassin du Cher Sauvage (SMIBCS)				